



DELUBAC PEA

Part P

Reporting au 28 mars 2024

SFDR² Article 8

■ **ACTIF NET DU FONDS : 3,38 M€**

■ **VALEUR LIQUIDATIVE : 126,61€**

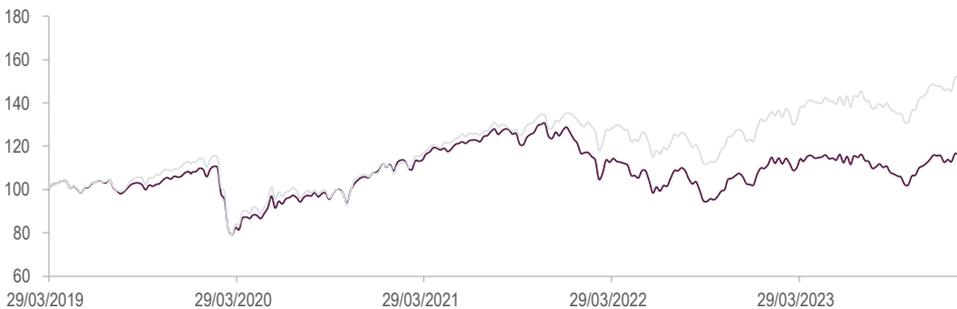
■ COMMENTAIRE DE GESTION

La désinflation dans la zone euro continue à progresser, mais à un rythme légèrement plus lent. Malgré une activité économique stagnante en Europe, une reprise modérée de la croissance est prévue dans les trimestres à venir. Malheureusement, l'inflation des services reste obstinément élevée, car les tensions sur le marché du travail entraînent une hausse des salaires. Les indices PMI du secteur manufacturier et des services divergent, avec une nette faiblesse dans le premier mais constitue une bonne nouvelle pour le deuxième, ce dernier retrouve progressivement ses marques avec des signes de croissance durant ce mois de mars. Du côté des marchés actions, certains indices ont présenté une belle progression sur le mois de mars (+4.2% pour l'EuroStoxx50 et +3.1% pour le SP 500) et notamment avec l'envolé du record pour le CAC 40 qui a dépassé la barre des 8000 points début mars, soit une hausse de 5.5% depuis le début de l'année.

Concernant les taux, la Banque Centrale Européenne a opté pour le statu quo, laissant entendre que le cycle d'assouplissement pourrait commencer en juin. Les niveaux de prix actuels sont assez proches des objectifs mais la dernière étape pour arriver à l'objectif de 2% pourrait prendre plus de temps que prévu. On pourrait même voir repartir ponctuellement les prix à la hausse, de manière modérée, en raison de problèmes d'approvisionnement et des craintes de ruptures du pétrole à travers le monde.

Le fonds Delubac PEA a enregistré une performance positive au cours de ce mois de mars, affichant un rendement de +2.20%. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance, on retrouve le fonds Myria Actions Durables Europe avec 0.71%, Indépendance & Expansion Europe avec 0.50% et CD France Expertise avec 0.42%. Concernant les mouvements sur ce fonds, il n'y a pas eu de modification de l'allocation.

■ ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 5 ANS



* Indice de référence :

- Jusqu'au 30/08/2013 : MSCI Europe (en €, hors dividendes)
- Jusqu'au 30/08/2013 : MSCI Europe (en €, dividendes réinvestis)
- Depuis le 01/01/2023 : Eurostoxx 50 (dividendes réinvestis)

■ HISTORIQUE DES PERFORMANCES

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	2,20%	7,10%	15,56%	8,49%	8,89%	23,82%	52,62%
Indice	4,45%	12,81%	22,45%	20,78%	43,31%	66,66%	115,71%
Ecart	-2,25%	-5,71%	-6,89%	-12,29%	-34,42%	-42,83%	-63,09%

Perf. calendaires	2024 (YTD)	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	7,10%	13,19%	-20,69%	18,22%	1,50%	19,88%	-19,96%
Indice	12,81%	20,80%	-9,49%	25,13%	-3,32%	26,05%	-10,57%
Ecart	-5,71%	-7,60%	-11,20%	-6,91%	4,83%	-6,17%	-9,39%

Perf. annualisées	3 ans	5 ans	10 ans	Création
Fonds	-	-	-	2,88%
Indice	-	-	-	12,74%
Ecart	-	-	-	-9,86%

■ ÉQUIPE DE GESTION



Sébastien LEGOFF
Responsable
de la multigestion



Olivier BERTHIER
Directeur des gestions
quantitatives et global macro

■ STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds Delubac PEA a une stratégie d'allocation actions multi-gestionnaire. Le portefeuille est investi uniquement en parts ou actions d'OPC de droit français coordonnés ou non, et/ou de droit étranger coordonnés (trackers inclus), et sélectionnés de façon totalement discrétionnaire par le gérant dans le respect des règles d'éligibilité au PEA.

■ PROFIL DE RISQUE (SRRI)³

+ faible		Risque			+ élevé	
1	2	3	4	5	6	7
+ faible		Rendement potentiel			+ élevé	

■ HORIZON DE PLACEMENT en année

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

■ CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Codes ISIN : FR0010461723
Ticker Bloomberg : CORILGE FP
Forme juridique : Fonds Commun de Placement
Classification AMF : Actions des pays de l'UE
Date de création du fonds : 01/06/2007
Date de changement de stratégie : 01/06/2007
Indice de référence : Eurostoxx 50 (dividendes nets réinvestis)
Affectation des résultats : Capitalisation
Devise de référence : Euro
Pays de référence :
Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS Fund Administration
Valorisation : Hebdomadaire
Centralisation : Vendredi - 12h00
Souscription initiale : 100€
Souscription ultérieure : 1 centième de part
Frais d'entrée : 3%
Frais de sortie : Néant
Commission de mouvement : Néant
Frais de gestion fixes : 1,85% TTC
Commission de surperformance (lorsque la performance du fonds est positive) : 15% TTC maximum au-delà de la performance de l'indice MSCI Europe (dividendes réinvestis)

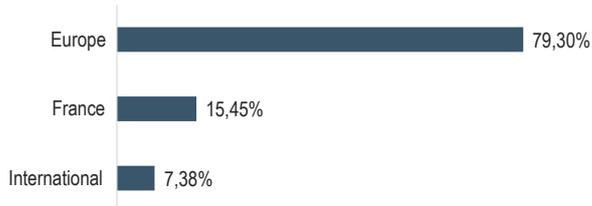


■ INDICATEURS DE RISQUE

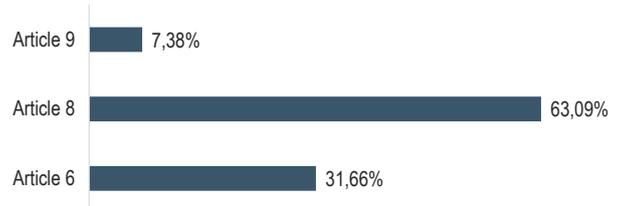
	Volatilité du fonds	Volatilité de l'indice	Ratio de Sharpe	Ratio d'information	Alpha	Beta	R2	Corrélation	Tracking Error
1 an	12,36%	12,73%	0,72	-2,80	-8,79%	0,93	0,92	0,960	3,56%
3 ans	15,18%	14,30%	0,26	-1,84	-8,62%	1,01	0,91	0,953	4,60%
5 ans	17,28%	18,27%	0,34	-1,21	-4,89%	0,91	0,93	0,964	4,86%

■ PORTEFEUILLE

Répartition par zone géographique



Répartition par article SFDR



POIDS DE L'ACTIF NET

Actifs	Poids
Actions	102,13%
Actions Europe	79,30%
Actions France	15,45%
Actions thématiques	7,38%
Liquidités	-2,13%

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Ventes
DELUBAC PRICING POWER-I	DELUBAC PRICING POWER-I
-	-
-	-
-	-
-	-

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA PERFORMANCE SUR LE MOIS

5 + forts contributeurs à la hausse	Contribution
MYR ACTN DRBS EU	0,71%
IND&EXP EUROPE-I	0,50%
CHOLET-CD FRN EX	0,42%
AI L-CQE MCESG-B	0,30%
DAM-DEL PR PW-I	0,24%
5 + forts contributeurs à la baisse	Contribution
LUXE & LOW CL-I	0,02%
ERASMUS-SM CP-I	0,13%
BYN CLIMATE-I	0,21%
DAM-DEL PR PW-I	0,24%
AI L-CQE MCESG-B	0,30%



■ DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics en date du 28 mars 2024

⁽¹⁾ SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

⁽²⁾ SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

⁽³⁾ Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1^{er} janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Document non contractuel – Les informations ainsi que le contenu de ce document ne constituent ni une offre d'achat ni une proposition de vente. Préalablement à toute décision d'investissement, et pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus complet de l'OPCVM et du dernier document périodique disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management - 10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - contact@delubac-am.fr - 01.44.95.39.99

Delubac Asset Management - SAS au capital de 1 667 681,02€ - Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009

